

OncoMethylome Sciences SA

**Avenue de l'Hôpital 11
CHU Tour 5 GIGA
B-4000 Liège
Belgique**

Numéro d'entreprise TVA BE 0479.292.440 RPM Liège

RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
CONFORMEMENT AUX ARTICLES 583 ET 596 DU CODE DES SOCIETES

1. INTRODUCTION

Ce rapport spécial a été préparé par le conseil d'administration de la société anonyme publique "OncoMethylome Sciences" (la "*Société*") conformément aux articles 583 et 596 du Code des sociétés. Il traite, d'une part, de la proposition du conseil d'administration d'émettre 61.000 warrants (secs), dénommés "*Stock Options*", à octroyer à certains employés de la Société et de ses filiales dans le cadre d'un plan d'options sur actions, dénommé "*Plan d'Options sur Actions de Mai 2008*", et d'autre part, de la proposition du conseil d'administration de supprimer, dans l'intérêt de la Société, le droit de souscription préférentiel des actionnaires au profit de ces employés, propositions sur lesquelles le conseil d'administration se prononcera dans le cadre du capital autorisé.

Conformément à l'article 583 du Code des sociétés, le conseil d'administration donne dans ce rapport une justification détaillée de l'émission proposée des warrants et détermine leurs conditions d'émission et d'exercice. De surcroît, conformément à l'article 596 du Code des sociétés, le conseil d'administration explique et clarifie également dans ce rapport la suppression proposée des droits de souscription préférentiel des actionnaires et plus particulièrement le prix d'exercice des warrants et les conséquences financières de l'opération pour les actionnaires.

Ce rapport doit être lu à la lumière du rapport du commissaire de la Société préparé conformément à l'article 596 du Code des sociétés.

2. CAPITAL AUTORISÉ

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 23 mai 2006, le conseil d'administration a reçu certains pouvoirs dans le cadre du capital autorisé, sous la condition suspensive de la réalisation du premier appel public à l'épargne par émission d'actions de la Société avec admission à la cotation sur Euronext Brussels et Euronext Amsterdam. La réalisation de cette condition suspensive a été confirmée par acte notarié daté du 30 juin 2006, dont un extrait a été publié aux annexes du Moniteur belge du 19 juillet 2006 sous le numéro 06117924.

Dans le cadre du capital autorisé, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital de la Société en une ou plusieurs fois à concurrence d'un montant maximum de €40.984.205,57, pendant une période de cinq (5) ans à partir de la publication de cette autorisation aux annexes du Moniteur belge.

Dans le cadre du capital autorisé, le conseil d'administration est autorisé à émettre des actions, avec ou sans droits de vote, warrants ou obligations convertibles. L'autorisation octroyée au conseil d'administration n'est pas limitée à des augmentations de capital à souscrire en espèce par les actionnaires existants suite à l'exercice de leurs droits de souscription préférentiel, mais couvre également les augmentations de capital en nature et les augmentations de capital en espèce avec limitation ou suppression des droits de souscription préférentiel des actionnaires existants, même au profit de personnes qui ne sont pas employées par la Société ou par l'une de ses filiales.

Depuis le 23 mai 2006, le capital autorisé a été utilisé comme suit:

- Le 8 novembre 2006, le conseil d'administration a augmenté le capital social de la Société par l'émission des 47.500 Warrants d'Octobre 2006 (sous la condition suspensive de l'exercice desdits warrants);
- Le 18 avril 2007, le conseil d'administration a augmenté le capital social de la Société dans le cadre du capital autorisé par l'émission des 55.100 Warrants 2007 (sous la condition suspensive de l'exercice desdits warrants);
- Le 19 octobre 2007, le conseil d'administration a augmenté le capital social de la Société de €4.354.954,02 dans le cadre du capital autorisé par l'émission de 1.063.351 actions dans le cadre d'un placement privé auprès d'investisseurs institutionnels qualifiés.

De sorte que, le conseil d'administration a à ce jour (effectivement) utilisé ces pouvoirs aux termes du capital autorisé, à concurrence de €4.354.954,02.

3. OPERATION PROPOSEE

Le conseil d'administration propose d'émettre 61.000 nouveaux Stock Options, à octroyer à certains employés afin de réaliser les objectifs suivants en matière d'esprit d'entreprise et de ressources humaines:

- (i) encourager et motiver les participants sélectionnés;
- (ii) permettre à la Société et à ses filiales d'attirer et de garder des employés bénéficiant de l'expérience et des compétences requises; et
- (iii) faire davantage correspondre l'intérêt des participants sélectionnés avec les intérêts des actionnaires de la Société en leur donnant l'opportunité de bénéficier de la croissance de la Société.

Afin de permettre à la Société d'offrir les Stock Options aux participants sélectionnés conformément aux termes et conditions proposés du Plan d'Options sur Actions de Mai 2008, le conseil d'administration propose de supprimer les droits de souscription préférentiel des actionnaires existants.

Les points principaux traitant des Stock Options peuvent être résumés de la manière suivante:

- *Durée des Stock Options* – La durée générale des Stock Options sera de 10 ans à compter de leur date d'émission, à moins que le "stock option agreement" ne prévoise une durée plus courte.
- *Forme des Stock Options* – Les Stock Options seront nominatifs.

- *Stock Options sur les actions de la Société* – Chaque Stock Option permettra au participant sélectionné d'acquérir une action ayant les mêmes droits et obligations que ceux des actions existantes de la Société.
- *Actions de la Société* – Les nouvelles actions émises lors de l'exercice des Stock Options auront droit à une part du bénéfice de la Société à partir du début de l'exercice social au cours duquel ces nouvelles actions sont émises. Une nouvelle action représentera la même fraction du capital de la Société que les autres actions existantes de la Société. Les dividendes payés sur les nouvelles actions ne bénéficieront pas du taux réduit du précompte mobilier de 15%, c'est-à-dire du statut "VVPR".
- *Suppression des droits de souscription préférentiel des actionnaires* – Le conseil d'administration propose de supprimer les droits de souscription préférentiel des actionnaires existants conformément à l'article 596 du Code des sociétés.
- *Offre de Stock Options* – Les Stock Options seront offerts aux participants sélectionnés, qui seront composés exclusivement d'employés de la Société et de ses filiales.
- *Prix d'émission des Stock Options* – Les Stock Options seront octroyés sans frais, à moins que le "stock option agreement" n'en dispose autrement.
- *Régime d'acquisition définitive* – En général, les Stock Options seront définitivement acquis par tranches de 25% par an pendant 4 ans à compter de la dernière à survenir parmi les 2 dates suivantes: (i) la date d'octroi des Stock Options et (ii) la date à laquelle le participant sélectionné aura travaillé pendant un an minimum au sein de la Société ou l'une de ses filiales ; sur base de ce qui précède, les Stock Options seront définitivement acquis de la manière suivante:
 - Pendant la première année: maximum 25%;
 - Pendant la deuxième année: maximum 25%, c'est-à-dire 50% au total;
 - Pendant la troisième année: maximum 25%, c'est-à-dire 75% au total;
 - A partir de la quatrième année: maximum 25%, c'est-à-dire 100% au total.

Pendant chaque période, les Stock Options octroyés à un participant sélectionné seront définitivement acquis sur base trimestrielle.

- *Cessibilité des Stock Options* – Les Stock Options octroyés aux participants sélectionnés ne seront généralement pas cessibles (hormis pour cause de décès).
- *Exercice des Stock Options* – Chaque Stock Option peut être exercé séparément à partir de la date d'octroi jusqu'au dixième anniversaire de la date d'émission, aux moments et selon les conditions précisés par le Plan d'Options sur Actions de Mai 2008.
- *Prix d'exercice des Stock Options* – Les nouvelles actions à émettre lors de l'exercice des Stock Options seront généralement offertes pour un prix par action égal à la moyenne des cours de clôture des actions de la Société sur Euronext Brussels pendant une période de trente (30) jours précédant le jour de l'octroi des Stock Options au participant sélectionné.
- *Augmentation du capital de la Société* – Lors de l'exercice d'un Stock Option et de l'émission de nouvelles actions de la Société, le prix d'exercice des Stock Options sera alloué au capital de la Société. Dans la mesure où le prix d'exercice des Stock Options

par action à émettre lors de l'exercice des Stock Options est supérieur au pair comptable des actions de la Société existant immédiatement avant l'exercice des Stock Options concernés, une partie du prix d'exercice par action à émettre lors de l'exercice des Stock Options, égale à ce pair comptable, sera comptabilisée en tant que capital social, tandis que le solde sera comptabilisé en tant que prime d'émission. La prime d'émission éventuelle servira de garantie pour les tiers, de la même manière que le capital social de la Société, et fera l'objet d'une inscription sur un compte indisponible ne pouvant être réduit ou supprimé que par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme pour une modification des statuts de la Société.

Pour de plus amples détails sur les conditions d'émission et d'exercice des Stock Options, il est fait référence à l'Annexe A de ce rapport.

4. JUSTIFICATION

Justification de l'opération proposée

Le conseil d'administration de la Société estime que l'émission des warrants (les 61.000 Stock Options) est dans l'intérêt de la Société parce qu'elle permet, d'une part, d'octroyer à la Société de nouvelles ressources pour l'avenir et d'autre part, d'offrir aux participants sélectionnés une participation (éventuelle) au capital de la Société, ce qui, selon le conseil d'administration, peut être considéré comme un outil permettant d'évaluer et d'encourager la loyauté et la motivation des participants sélectionnés.

Pour de plus amples détails sur les objectifs de l'opération proposée, il est fait référence à l'article 1 de l'Annexe A de ce rapport.

Justification de la suppression proposée de droits de souscription préférentiel

Le conseil d'administration propose d'émettre 61.000 Stock Options, à offrir aux participants sélectionnés, conformément aux termes et conditions du Plan d'Options sur Actions de Mai 2008.

Il est proposé d'émettre les Stock Options sous la forme de warrants (secs). Chaque Stock Option permettra au participant sélectionné d'acquérir une (1) action de la Société ayant les mêmes droits et obligations que ceux attachés aux actions existantes de la Société. Tous les Stock Options réunis permettent à leurs détenteurs de souscrire 61.000 actions nouvellement émises de la Société, soit 0,51% du capital social de la Société immédiatement avant l'émission des warrants (en partant du principe que tous les warrants octroyés sont pleinement exerçables et sont exercés conformément aux termes et conditions du Plan d'Options sur Actions de Mai 2008).

Afin de pouvoir offrir les Stock Options aux participants sélectionnés conformément aux termes et conditions proposés du Plan d'Options sur Actions de Mai 2008, le conseil d'administration propose de supprimer les droits de souscription préférentiel des actionnaires existants pour permettre aux participants sélectionnés de souscrire 61.000 warrants. La date de début et la durée de la période de souscription seront déterminées par le conseil d'administration, étant entendu que la période de souscription prendra en tout cas fin après deux mois à compter de la date de l'émission des Stock Options par le conseil d'administration. Le conseil d'administration aura à tout moment le droit de clôturer, plus tôt qu'initialement prévu, en tout ou en partie, la période de souscription initialement fixée. Après la fin de la période de souscription, le conseil d'administration confirmera (ou deux administrateurs agissant conjointement confirmeront) la souscription (ou la non souscription) des warrants par les participants sélectionnés et inscrira (ou inscriront) les participants sélectionnés qui auront souscrit aux Stock Options dans le registre des warrants de la Société.

Justification du prix d'émission et du prix d'exercice proposés des warrants

Conformément aux termes et conditions du Plan d'Options sur Actions de Mai 2008, les Stock Options seront généralement octroyés gratuitement aux participants sélectionnés (à moins que le "stock option agreement" concerné n'en dispose autrement).

Les nouvelles actions à émettre lors de l'exercice des warrants seront généralement offertes à un prix par action égal à la moyenne des cours de clôture des actions de la Société sur Euronext Brussels pendant une période de trente (30) jours précédant le jour de l'octroi des Stock Options aux participants sélectionnés.

Pour de plus amples détails sur les conditions relatives au prix et au prix d'exercice des Stock Options, il est fait référence aux articles 6.1 et 6.2 de l'Annexe A de ce rapport.

Le conseil d'administration souligne que le cours moyen de clôture précédant la date d'octroi des Stock Options peut (éventuellement) être moins élevé (ou plus élevé) que le cours moyen de clôture à la date d'émission des Stock Options.

L'exercice d'un warrant (Stock Option) dépend de la (seule) décision du détenteur du warrant (Stock Option). Cette décision dépendra vraisemblablement du cours des actions de la Société au moment de l'exercice par rapport au prix d'exercice des warrants, dans la mesure où le détenteur peut réaliser une plus-value lors de l'exercice des warrants si le cours des actions de la Société est à ce moment plus élevé que le prix d'exercice des warrants.

Dans la mesure où le prix d'exercice du warrant par action à émettre lors de l'exercice des warrants est supérieur au pair comptable des actions de la Société existant immédiatement avant l'exercice des warrants concernés, une partie du prix d'exercice par action à émettre lors de l'exercice des warrants, égale à ce pair comptable, sera comptabilisée en tant que capital social, tandis que le solde sera comptabilisé en tant que prime d'émission. La prime d'émission éventuelle servira de garantie pour les tiers, de la même manière que le capital social de la Société, et fera l'objet d'une inscription sur un compte indisponible ne pouvant être réduit ou supprimé que par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme pour une modification des statuts de la Société.

Le conseil d'administration estime que le prix proposé pour les nouvelles actions est justifié dans la mesure où, notamment, (i) le prix d'exercice tel que déterminé ci-dessus a pour conséquence que les actions à émettre suite à l'exercice des warrants ne seront pas émises à un prix inférieur à la moyenne des cours de clôture des actions de la Société pendant une période de trente (30) jours précédant le jour de l'octroi des warrants aux participants sélectionnés, ce qui limite dans une certaine mesure le risque de dilution financière et (ii) ceci permet à la Société d'obtenir des ressources financières additionnelles telles que décrites plus amplement ci-dessus.

5. CERTAINES CONSEQUENCES FINANCIERES DE L'OPERATION PROPOSEE POUR LES ACTIONNAIRES

Les paragraphes suivants donnent un aperçu des conséquences financières de l'opération proposée. Pour de plus amples informations sur les conséquences financières de l'opération proposée, il est également fait référence au rapport préparé conformément à l'article 596 du Code des sociétés par le commissaire de la Société, BDO Atrio Bedrijfsrevisoren / Réviseurs d'entreprises CVBA/SCRL, société civile sous la forme d'une société coopérative à responsabilité limitée, ayant son siège social Elsinore Building, The Corporate Village, Da Vincilaan 9, Boîte E.6, 1935 Zaventem, Belgique, représentée par M. Luc Annick.

Structure actuelle du capital de la Société

À la date de ce rapport spécial, le capital de la Société s'élève à €48.362.545,64, représenté par 11.808.822 actions ordinaires, chacune représentant un 11.808.822^e du capital de la Société. En outre, la Société a déjà émis 110.950 warrants en 2004, 2005 et 2006 (ci-après dénommés respectivement les "**Warrants 2004**", "**Warrants 2005**" et "**Warrants 2006**"), chacun d'eux donnant droit à leur détenteur de souscrire cinq (5) nouvelles actions de la Société. Les Warrants 2004, les Warrants 2005 et les Warrants 2006 pris ensemble permettent par conséquent à leurs détenteurs de souscrire au total 554.750 actions de la Société. De surcroît, 47.500 warrants ont été émis le 8 novembre 2006 en vertu du Plan d'Options sur Actions d'Octobre 2006 mentionné à la Section 2 ci-dessus (les "**Warrants d'Octobre 2006**"), 55.100 warrants ont été émis le 18 avril 2007, en vertu du Plan d'Options sur Actions de Janvier 2007 (les "**Warrants 2007**") et 50.000 warrants ont été émis le 25 mai 2007 en vertu du Plan d'Options sur Actions de Mai 2007 (les "**Warrants de Mai 2007**") chacun d'eux donnant droit à leur détenteur de souscrire une (1) nouvelle action de la Société. Suite à l'exercice et l'expiration de certains warrants émis, les Warrants 2004, les Warrants 2005, les Warrants 2006, les Warrants d'Octobre 2006, les Warrants 2007 et les Warrants de Mai 2007 pris ensemble (ci-après les "**Warrants Existants**") permettent par conséquent à leurs détenteurs de souscrire au total 401.895 actions de la Société.

Le Tableau 1 ci-dessous offre un aperçu au 24 avril 2008 du nombre de titres de la Société avec droit de vote, représentant ou non le capital social (au sens de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé et portant des dispositions diverses). Cet aperçu doit être lu à la lumière des notes explicatives ci-après.

Tableau 1. Aperçu des titres

	Nombre de droits de vote	Notes
(A) Droits de vote effectifs attachés aux:		
Actions émises avant le 24 avril 2008.....	11.747.702	1
Actions émises lors l'exercice des warrants le 24 avril 2008.....	61.120	
Total A	11.808.822	
(B) Droits de vote potentiels futurs attachés aux actions représentant le capital social, à émettre lors de:		
L'exercice des warrants émis le 12 mai 2004.....	45.665	2
L'exercice des warrants émis le 12 juillet 2005.....	6.750	3
L'exercice des warrants émis le 22 mars 2006.....	101.005	4
L'exercice des warrants émis le 8 novembre 2006.....	17.312	4
L'exercice des warrants émis le 18 avril 2007.....	17.094	4
L'exercice des warrants émis le 25 mai 2007.....	9.375	4
Total B	197.201	
Total (A) + (B)	12.006.023	
(C) Droits de vote potentiels futurs attachés aux actions représentant le capital social à émettre lors de l'exercice des warrants qui n'ont pas encore été acquis définitivement et qui sont toujours conditionnels:		
Warrants émis le 12 mai 2004	0	2
Warrants émis le 12 juillet 2005	18.750	3
Warrants émis le 22 mars 2006	78.375	4
Warrants émis le 8 novembre 2006.....	29.063	4
Warrants émis le 18 avril 2007	37.881	4
Warrants émis le 25 mai 2007	40.625	4

Total C	204.694
<i>Total (A) + (B) + (C)</i>	<u>12.210.717</u>

Notes:

- (1) Toutes les actions existantes sont cotées sur Euronext Brussels et Euronext Amsterdam.
- (2) Des warrants ont été octroyés à certains employés, administrateurs et consultants de la Société en 2004 (les "Warrants 2004"). Lorsque des warrants sont octroyés à des bénéficiaires, ils ne sont généralement acquis de manière définitive qu'après une certaine période après l'octroi et sont soumis à certaines conditions. Par exemple, le bénéficiaire doit avoir presté son contrat de travail ou presté des services pendant une période de temps minimum. Pour autant que certaines conditions soient remplies, les warrants peuvent devenir caduques si le contrat de travail ou les services prestés par le bénéficiaire venaient à prendre fin avant que la période requise pour pouvoir exercer les warrants soit écoulée. Les Warrants 2004 ont une durée de vie de 5 ans à partir de la date de leur création en 2004. Les Warrants 2004 permettent à leurs bénéficiaires d'acquérir des actions de la Société à une date future sur base d'un prix d'exercice fixé lors de la création et de l'octroi des warrants.
- (3) Des warrants ont été octroyés à certains employés et administrateurs de la Société en 2005 (les "Warrants 2005"). Lorsque des warrants sont octroyés à des bénéficiaires, ils ne sont généralement acquis de manière définitive qu'après une certaine période après l'octroi et sont soumis à certaines conditions. Par exemple, le bénéficiaire doit avoir presté son contrat de travail ou presté des services pendant une période de temps minimum. Pour autant que certaines conditions soient remplies, les warrants peuvent devenir caduques si le contrat de travail ou les services prestés par le bénéficiaire venaient à prendre fin avant que la période requise pour pouvoir exercer les warrants ne soit écoulée. Les Warrants 2005 ont une durée de vie de 5 ans à partir de la date de leur création en 2005. Les Warrants 2005 permettent à leurs bénéficiaires d'acquérir des actions de la Société à une date future sur base d'un prix d'exercice fixé lors de la création et de l'octroi des warrants.
- (4) Des warrants ont été octroyés à certains employés, administrateurs et consultants de la Société en 2006 (les "Warrants 2006" et les "Warrants d'Octobre 2006") et en 2007 (les "Warrants 2007" et les "Warrants de Mai 2007"). Lorsque des warrants sont octroyés à des bénéficiaires, ils ne sont généralement acquis de manière définitive qu'à l'expiration d'une certaine période après l'octroi et sont soumis à certaines conditions. Par exemple, le bénéficiaire doit avoir presté son contrat de travail ou presté des services pendant une période de temps minimum. Pour autant que certaines conditions soient remplies, les warrants peuvent devenir caduques si le contrat de travail ou les services prestés par le bénéficiaire venaient à prendre fin avant que la période requise pour pouvoir exercer les warrants ne soit écoulée. Les Warrants 2006, les Warrants d'Octobre 2006 et Les Warrants 2007 ont une durée de vie de 10 ans à partir de la date de leur création. Les Warrants de Mai 2007 qui ont été octroyés à certains administrateurs et consultants ont une durée de vie de 5 ans à partir de la date de leur création. Les warrants permettent à leurs bénéficiaires d'acquérir des actions de la Société à une date future sur base d'un prix d'exercice fixé lors de la création et de l'octroi des warrants.

Évolution de la structure du capital de la Société et de la participation

L'exercice des Stock Options pendant leur terme entraînera une augmentation du capital social, via l'émission de nouvelles actions de la Société. Le capital de la Société sera augmenté au moment de l'exercice de la manière suivante: le prix d'exercice des warrants sera alloué au capital de la Société. Dans la mesure où le prix d'exercice du warrant par action à émettre lors de l'exercice des warrants est supérieur au pair comptable des actions de la Société existant immédiatement avant l'exercice des warrants concernés, une partie du prix d'exercice par action à émettre lors de l'exercice des warrants, égale à ce pair comptable, sera comptabilisée en tant que capital social, tandis que le solde sera comptabilisé en tant que prime d'émission. La prime d'émission éventuelle servira de garantie pour les tiers, de la même manière que le capital social de la Société, et fera l'objet d'une inscription sur un compte indisponible ne pouvant être réduit ou supprimé que par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme pour une modification des statuts de la Société.

L'évolution précise du capital dépendra de l'exercice ou non des Stock Options (ainsi que des Warrants Existants) et il est impossible de faire des projections précises à ce sujet. L'exercice des Stock Options (ainsi que des Warrants Existants) n'est ni automatique, ni obligatoire. Il dépend (entre autre) du respect des termes et conditions relatifs à l'émission de ces titres et de la décision des détenteurs

individuels des Stock Options (ainsi que des Warrants Existants). Cette décision dépend également, entre autre, du cours des actions de la Société sur Euronext Brussels à la date d'exercice. En effet, dans la mesure où le cours des actions de la Société serait inférieur au prix d'exercice des warrants, il serait moins intéressant pour un quelconque détenteur de ces warrants d'acheter des actions de la Société en exerçant ces warrants, car, dans ces circonstances, cela impliquerait pour ce détenteur de payer un prix d'achat supérieur au cours de l'action de la Société. Par conséquent, il n'est pas possible de déterminer avec certitude si les Stock Options (ainsi que les Warrants Existants) seront ou non exercés.

Chaque action de la Société représente à l'heure actuelle une part égale du capital de la Société et donne droit à un vote en fonction de la part du capital qu'elle représente. L'émission de nouvelles actions lors de l'exercice des Stock Options (ainsi que des Warrants Existants) entraînera une dilution des actionnaires existants de la Société ainsi que du droit de vote attaché à chaque action de la Société.

La dilution relative aux droits de vote s'applique également, *mutatis mutandis*, à la participation de chaque action au bénéfice et au produit de la liquidation ainsi qu'aux autres droits attachés aux actions de la Société, tels que les droits de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital en espèce via l'émission d'actions.

Plus particulièrement, avant l'exercice des Stock Options, chaque action participera de manière égale au bénéfice et au produit de la liquidation de la Société ainsi qu'aux droits de souscription préférentiel en cas d'augmentation de capital en espèce. Lors de l'exercice des Stock Options, les nouvelles actions participeront également aux résultats de la Société à partir du début de l'exercice social pendant lequel elles sont émises. Dans la mesure où de nouvelles actions sont émises, il est possible que la participation de chaque action au bénéfice et au produit de la liquidation de la Société ainsi qu'aux droits de souscription préférentiel à une augmentation de capital en espèce soit diluée.

Il est fait référence à la simulation ci-dessous, fournie exclusivement à titre illustratif.

L'évolution du capital social et du nombre de titres avec droits de vote de la Société suite à l'opération proposée fait l'objet d'une simulation reprise ci-dessous au [Tableau 2](#).

Cette simulation donne un aperçu des effets de dilutions théoriques de l'opération proposée et est basée sur les hypothèses suivantes:

- Dans le cadre de cette simulation, il est supposé que tous les Warrants Existants sont définitivement acquis, sont exerçables immédiatement sans tenir compte des termes et conditions applicables et ont été exercés avant l'exercice des Stock Options. Lors de l'exercice des Warrants Existants et de l'émission des actions qui en résulte, un montant par action égal au pair comptable des actions existantes sera alloué au capital de la Société. Ce pair comptable s'élève à l'heure actuelle à €4,0955 par action. Par conséquent, la participation de chacune des actions existantes et des nouvelles actions au capital social restera inchangée.
- Dans le cadre de cette simulation, il est également supposé que tous les Stock Options sont définitivement acquis, sont exerçables immédiatement sans tenir compte des termes et conditions applicables, et ont été exercés. Il est supposé que le prix d'exercice des Stock Options, c'est-à-dire la moyenne des cours de clôture des actions de la Société sur Euronext Brussels pendant une période de trente (30) jours précédant le jour de l'octroi, s'élève à €8,50 par action. Lors de l'exercice des Stock Options et de l'émission des actions qui en résulte, un montant par action égal au pair comptable des actions existantes sera alloué au capital de la Société. Ce pair comptable s'élève à l'heure actuelle à €4,0955 par action. Par conséquent, la

participation de chacune des actions existantes et des nouvelles actions au capital social restera inchangée.

Dans le cadre de cette simulation, une différence est faite entre deux sortes d'effets de dilution:

- La colonne "X" donne un aperçu des effets de dilution pour les actionnaires actuels de la Société. Ces effets de dilution ont été calculés sur base du capital social et des actions de la Société à la date de ce rapport.
- La colonne "Y" donne un aperçu des effets de dilution pour tous les détenteurs d'instruments financiers de la Société. Ces effets de dilution ont été calculés sur base du nombre total d'instruments financiers de la Société ayant des droits de vote à la date de ce rapport (y compris les actions à émettre sur base des Warrants Existants faisant l'objet de clauses conditionnelles).

Tableau 2. Aperçu des effets de dilution

	Capital social (€)	Actions	Dilution	
			X (%)	Y(%)
Capital social et actions à la date de ce rapport:				
Capital social et actions à la date de ce rapport.....	48.362.545,64	11.808.822		
Sous-total.....	48.362.545,64	11.808.822		
Augmentations de capital potentielles:				
Exercice des Warrants 2004	187.021,01	45.665		
Exercice des Warrants 2005	104.435,25	25.500		
Exercice des Warrants 2006	734.650,79	179.380		
Exercice des Warrants d'Octobre 2006.....	189.928,81	46.375		
Exercice des Warrants 2007	225.150,11	54.975		
Exercice des Warrants de Mai 2007.....	204.775,00	50.000		
Sous-total.....	50.008.506,61	12.210.717		
Opération proposée:				
Augmentation de capital via exercice des Stock Options.....	249.825,50	61.000		
Total.....	<u>50.258.332,11</u>	<u>12.271.717</u>	0,5139	0,4971

Commentaires:

À la date de ce rapport, chaque action représente 1/11.808.822^e du capital social actuel d'un montant de €48.362.545,64, soit €4,0955 par action. Partant de l'hypothèse que les 61.000 Stock Options sont exercés et que des nouvelles actions sont émises en conséquence, les actions existantes ne représenteront plus 1/11.808.822^e du capital social actuel mais 1/11.869.822. Cela représente une dilution de la participation des actions existantes au capital social et aux résultats de la Société de 0,5139%.

Si tous les Warrants Existants venaient à être exercés et de nouvelles actions seraient émises en conséquence, chaque action représenterait 1/12.271.717^e du capital social actuel. Partant de l'hypothèse que les 61.000 Stock Options sont exercés et que de nouvelles actions sont émises en conséquence, les actions existantes représenteront 1/12.271.717 du capital social. Cela représente une dilution de 0,4971%.

Les hypothèses susmentionnées le sont uniquement à titre exemplatif. Il est également supposé que les Stock Options peuvent être effectivement exercés. De plus, l'impôt dû n'est pas pris en compte dans les exemples repris ci-dessus. Il est important de remarquer qu'il ne sera possible pour le détenteur

des Stock Options de réaliser un profit que si la plus value qu'il pourrait réaliser lors de l'exercice des warrants est supérieure au total des impôts dus.

Participation aux actifs nets comptables consolidés et non consolidés

L'évolution des actifs nets comptables consolidés et non consolidés de la Société suite à l'opération proposée fait l'objet d'une simulation reprise ci-après au Tableau 3.

La simulation décrite ci-dessous est basée sur les actifs nets comptables consolidés et non consolidés de la Société au 31 décembre 2007 et a été calculée de la manière suivante:

- Le 31 décembre 2007, les actifs nets comptables consolidés et non consolidés de la Société ont fait l'objet d'un audit effectué par le commissaire. Cet audit a montré, entre autre, que les actifs nets comptables non consolidés s'élevaient à €7.609.000, soit €3,2014 par action (sur base de 11.747.702 actions au 31 décembre 2007), et que les actifs nets comptables consolidés s'élevaient à €4.122.000, soit €2,9046 par action (sur base de 11.747.702 actions au 31 décembre 2007).
- Eu égard à l'augmentation de capital du 24 avril 2008 de €80.701 (primes d'émission incluses) par l'émission de 61.120 nouvelles actions suite à l'exercice de Warrants Existants, l'actif net comptable non-consolidé (ainsi ajusté) s'élève à €7.889.701 soit €3,2086 par action (sur base de 11.808.822 actions au 24 avril 2008) et l'actif net comptable consolidé s'élève à €4.402.701, soit €2,9133 par action (sur base de 11.808.822 actions au 24 avril 2008).
- Les résultats réalisés et éléments affectant (potentiellement) l'actif net du groupe OncoMethylome Sciences après le 31 décembre 2007 n'ont pas été pris en considération (sauf en ce qui concerne les ajustements pour l'augmentation de capital du 24 avril 2008 susmentionnée).
- Pour le calcul de l'évolution des actifs nets consolidés et non consolidés, il est par ailleurs supposé que le prix d'exercice par action lors de l'exercice des Stock Options est de €8.50 (conformément à la simulation au Tableau 2). Sur base de cette hypothèse, 61.000 nouvelles actions de la Société devront être émises pour un prix d'exercice total de €518.500. Cette hypothèse suppose également que (conformément aux conditions d'émission et d'exercice du Plan d'Options sur Actions de Mai 2008 et en tenant compte du pair comptable de €4,0955), €249.825,50 devront être alloués au capital de la Société et que le solde, c'est-à-dire €268.674,50, sera comptabilisé en tant que prime d'émission.
- Les effets potentiels sur les actifs nets comptables à la suite de l'augmentation éventuelle de capital lors de l'exercice de Warrants Existants n'ont pas été pris en compte.

Tableau 3. Aperçu de l'évolution des actifs nets

	Actifs nets (€)	Nombre d'actions	Valeur comptable par action (€) ⁽¹⁾
Évolution des actifs nets comptables non consolidés			
(A) Actifs nets au 31 décembre 2007	37.609.000	11.747.702	3.2014
(B) Actif nets (Ajustés) au 24 avril 2008	37.889.701	11.808.822	3.2086
(C) Exercice proposé des Stock Options	518.500	61.000	
Sous-total (B+C)	38.408.201	<u>11.869.822</u>	3.2358

	<u>Actifs nets (€)</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Valeur comptable par action (€) ⁽¹⁾</u>
Évolution des actifs nets comptables consolidés			
(A) Actifs nets au 31 décembre 2007	34.122.000	11.747.702	2.9046
(B) Actif nets (Ajustés) au 24 avril 2008	34.402.701	11.808.822	2.9133
(C) Exercice proposé des Stock Options	518.500	61.000	
Sous-total (B+C)	34.921.201	<u>11.869.822</u>	2.9420

Note ⁽¹⁾: La valeur comptable par action correspond à la fraction actifs nets / nombre d'actions

Il ressort de la simulation effectuée ci-dessus que la participation par action aux actifs nets comptables consolidés et non consolidés augmentera, d'un point de vue purement comptable, ce qui veut dire qu'il y a une dilution immédiate en faveur des actionnaires existants de la Société.

Autres conséquences financières

Pour de plus amples informations sur les conséquences financières de l'augmentation de capital telle que proposée, le conseil d'administration fait référence au rapport spécial préparé par le commissaire de la Société à cet égard.

* *
 *

Fait à Liege, le **30** mai 2008

Pour le Conseil d'Administration,

Par: _____
Herman Spolders BVBA
Administrateur
Représentée par Dr. Herman Spolders
Représentant permanent

[NAME]